



2021

Fédération Française de Baseball & Softball

2021

N4**PROCES VERBAUX****Juillet Août 2021**

Recueil des délibérations, Actes & Décisions du Bureau Fédéral, du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale

**Bureau fédéral
du 1^{er} juillet 2021**

Membres ayant participé à la réunion : Marie-Christine BINOT (A : 19h16), Christelle BONAVITA, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Nora KHEMACHE, Sylvain PONGE, Thierry RAPHET, Didier SEMINET.

Membres invités : Jean-Marie MEURANT, Stephen LESFARGUES, François COLLET, Elliot FLEYS.

Il est constaté la présence de 6 membres du bureau, le Bureau Fédéral peut valablement délibérer sous la présidence de Didier SEMINET.

I. CommissionsCFJeunes

Le Bureau Fédéral prend note du Bulletin Jeunes juin 2021 de la Commission Fédérale Jeunes

CFS

Le Bureau Fédéral valide les P.V. FFBS_CFS_02, FFBS_CFS_03 et FFBS_CFS_04 de la Commission Fédérale Sportive.

Dans le P.V. FFBS_CFS_03 il est indiqué :

- « La CFS donne un avis favorable à la suppression des amendes pour moins de 12 joueurs sur la feuille de match en division 2 pour la saison 2021. »

- « La CFS donne un avis favorable au décalage de la date limite de prise de licence pour le challenge de France au 15 juillet. »

Ces deux mesures sont approuvées par le Bureau Fédéral.

Dans le P.V. FFBS_CFS_04 il est indiqué :

- « La CFS propose au Bureau Fédéral/Comité Directeur l'annulation de la compétition 2021 pour défaut d'engagement des ligues régionales. »

- Concernant ANNEXE 3.01 Application RGEs Baseball 16.02 FORMULES SPORTIVES 2021

COMPETITIONS NATIONALES

DIVISION3

• Phase de qualification dite saison régulière : - 4 plateaux avec appel à candidature pour recevoir chaque plateau parmi les équipes de la poule - Rencontre de 7 manches entre les 3 équipes (A/B ; B/C ; C/A) - **match final entre le 1er et 2ème de la poule**

La CFS demande lors de cette phase de qualification de supprimer le match final entre le 1er et 2ème de la poule

Ces deux mesures sont également approuvées par le Bureau Fédéral.

CNAB

Le Bureau fédéral prend note du BULLETIN CNAB 2021B05 ainsi que du Bulletin CNAB 2021B07

Arrivée de Marie-Christine BINOT, le nombre de votant passe à 7.

CNAS

A la demande de son président, le nouveau membre de la Commission Nationale Arbitrage Softball Anthony ANASTASIO est ratifié par le

Bureau Fédéral.

Le Bureau Fédéral prend note du Bulletin CNAS 2021S04 de la Commission Nationale Arbitrage Softball.

Le Bureau Fédéral valide la dépense de l'arbitre international François MAYS pour son déplacement à Sofia du 1er au 8 août 2021 pour la Coupe d'Europe SP de Sofia

II. Vie du siègeMise en sommeil

Le Bureau Fédéral valide la mise en sommeil pour la saison 2021 des clubs suivants :

- 023001 - Wolves Baseball Club Guéret
- 099003 - BECKERICH HEGDEHOGS

III. Vie FédéraleEntentes

Le Bureau Fédéral valide l'entente suivante :

- PUC (075003 - Paris Université Club / 075014 - BAT PARIS), championnat régional de Softball 19+ Ile de France, droits sportifs 075003 - Paris Université Club,

Le Bureau Fédéral rappelle que les ententes sont définies par les RGEs Baseball ou Softball et laisse donc le soin à France-Cricket de statuer sur les ententes Cricket.

Le Bureau Fédéral mis au courant des soucis de santé d'Olivier DUBAUT lui souhaite un prompt rétablissement.

IV. COVID-19

A la suite des dernières mesures de déconfinement applicables depuis le 30 juin, le manager fédéral COVID-19 rappelle la nécessité du strict respect des gestes barrières et notamment le port systématique du masque dans les lieux clos, s'agissant plus particulièrement des vestiaires et des véhicules lors des déplacements ainsi que la nécessité de se conformer aux protocoles sanitaires particuliers de chaque lieu de pratique afin de limiter les possibilités de contamination.

Le médecin fédéral tient à rappeler qu'une grande partie des contaminations se produit lors de trajet en véhicule lorsque les mesures barrières ne sont pas appliquées (port du masque, distanciation 1 siège sur 2 d'occupé et aération périodique du véhicule) et demande à tous une grande vigilance pour l'application de ces mesures.

V. Divers

Le Bureau Fédéral tient à féliciter les collectifs masculins et féminins de Softball pour leur résultat dans les championnats d'Europe 2021.

VI. Ordre du jour du prochain Comité Directeur

Le prochain Comité Directeur se réunira en présence les 4 et 5 septembre 2021 à La Rochelle dans le cadre du Challenge de France et débatera suivant l'ordre du jour ci-dessous :

Ordre du jour :

- Ouverture, Actualités
- Approbations des P.V.
- Commissions

- D.T.N.
- Demandes
- Vie du siège
- Vie Fédérale
- COVID-19
- Divers

Le Président souhaite à tous de passer de bons congés dans cette période estivale.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h35.

Bureau fédéral restreint du 16 juillet 2021

Membres ayant participé à la réunion : Sylvain PONGE, Thierry RAPHET, Didier SEMINET.

Membres invités : Stephen LESFARGUES, François COLLET, Elliot FLEYS.

Conformément à l'article 47.3 du Règlement Intérieur il est constaté la présence de 3 membres du bureau, le Bureau Fédéral Restreint peut valablement délibérer sous la présidence de Didier SEMINET.

I. COVID-19

Les services du Premier Ministre, du ministre de l'Éducation Nationale et de la ministre déléguée chargée des Sports ont fait parvenir à la Fédération des documents sur le PASS SANITAIRE qui rendent probable son application avant le début de la compétition qui se tiendra du 27 au 29 août prochains.

Nous avons reçu du cabinet du Premier Ministre le « Projet de loi relatif à l'adaptation de nos outils de gestion de la crise sanitaire ». Ce projet de loi qui devrait passer au conseil des ministres lundi 19 juillet et s'il est voté ensuite par le parlement, est appelé à modifier « La loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire »

Sans préjuger de ce qui sera voté, et afin de donner aux Ligues une ligne directrice, ceci sous réserve de modifications supplémentaires qui pourraient être demandées par le gouvernement, le Bureau fédéral restreint prend les mesures suivantes pour la tenue des Interligues 2021 :

- Toutes les personnes (organisateur, équipes, officiels, bénévoles, parents, etc...) se trouvant dans les enceintes des sites utilisés pour l'organisation de la compétition et des terrains associés devront obligatoirement être titulaire d'un PASS SANITAIRE valide,
- ces mesures seront également applicables sur les différents sites d'hébergement et de restauration proposés par l'organisateur,
- un responsable COVID-19 est obligatoire avec chaque délégation.

La proposition de loi décale la mise en place de ces mesures pour les jeunes de 12 à 17 ans au 31 août, la proposition de loi n'est pas sensée concerner les moins de 12 ans, néanmoins, vu la date de la compétition, le nombre de jeunes présents sur le site et le souci de la Fédération d'assurer leur sécurité, nous demandons que les compétiteurs de ces deux tranches d'âge respectent les contraintes du PASS SANITAIRE¹. Par ailleurs, le Médecin Fédéral encourage vivement la vaccination rapide des 12-17 ans.

Le Secrétaire Général est chargé d'avertir les Ligues ainsi que la CFJeunes, la CFSS et la CNAB des mesures prises.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18h30.

Comité Directeur du 26 juillet 2021 à distance

Consultation écrite dans le cadre des articles 9 et 11 de l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19 :

Article 9 : *Sans qu'une clause des statuts ou du règlement intérieur ne soit nécessaire à cet effet ni ne puisse s'y opposer, les décisions des organes collégiaux d'administration, de surveillance ou de direction peuvent être prises par voie de consultation écrite de leurs membres dans des conditions assurant la collégialité de la délibération.*

Les dispositions du présent alinéa sont applicables quel que soit l'objet de la décision sur laquelle l'organe est appelé à statuer.

Article 11 : *La présente ordonnance est applicable aux assemblées et aux réunions des organes collégiaux d'administration, de surveillance et de direction tenues à compter du 12 mars 2020 et jusqu'au 30 septembre 2021. Le vote a été ouvert du vendredi 16 juillet au lundi 26 juillet 2021 via l'application Balolito.*

Membres ayant pris part aux votes (16) : Vincent BIDAUT, Marie-Christine BINOT, Fabien CARRETTELEGRAND, Emmanuel DANG VAN, Véronique GARBACZ, Damien GUIONIE, Nora KHEMACHE, JeanMarie MEURANT, Patrick MILLIO, Anne-Marie MOREL, Sylvain PONGE, Thierry RAPHET, Fouzia SAIDI, Didier SEMINET, Damien STURTZER, David TEN EYCK.

Membres n'ayant pas pris part aux votes (3) : Prebagarane BALANE, Christelle BONAVIDA, Stéphanie KUNTZ.

I. Nomination des membres de la Commission Fédérale de Discipline

Conformément à l'article 3 du Règlement disciplinaire : *Les membres des organes disciplinaires, y compris leur Président, sont désignés par le Comité Directeur de la Fédération à la majorité simple (...).*

Le Président de la Commission Fédérale de Discipline Felix MUTIO-DESVALLEES a été nommé lors du Comité Directeur du jeudi 06 mai 2021.

Le Comité Directeur désigne comme membres de la Commission Fédérale de Discipline :

Candidats au titre du collège général :

- Martin ROGER 15 voix
- Alexandre OGER 15 voix
- Florent LAUER 14 voix

Candidats au titre du collège spécial « violences sexuelles » :

- Cléa FORET 15 voix
- Rémi BOUILLON 15 voix
- Abygaël BERNARDO 14 voix
- Michel SIMEON 14 voix
- Gaëtan ALIBERT 13 voix

II. Nomination des membres du Conseil Fédéral d'Appel

Conformément à l'article 3 du Règlement disciplinaire : *Les membres des organes disciplinaires, y compris leur Président, sont désignés par le Comité Directeur de la Fédération à la majorité simple.*

La Présidente du Conseil Fédéral d'Appel Fanny DAMOND a été nommée lors du Comité Directeur du jeudi 06 mai 2021.

Le Comité Directeur désigne comme membres du Conseil Fédéral d'Appel :

Candidats au titre du collège général :

- Joanna FER 15 voix
- Alexandre OGER 14 voix
- Florent LAUER 14 voix
- Martin ROGER 14 voix

Candidats au titre du collège spécial « violences sexuelles » :

- Michel SIMEON 15 voix
- Abygaël BERNARDO 14 voix
- Cléa FORET 14 voix
- Gaëtan ALIBERT 14 voix
- Rémi Bouillon 14 voix

¹ « [Pass sanitaire](#) » : toutes les réponses à vos questions |

Comité Directeur
du 19 août 2021 en consultation écrite

Consultation écrite dans le cadre des articles 9 et 11 de l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19 :

Article 9 : Sans qu'une clause des statuts ou du règlement intérieur ne soit nécessaire à cet effet ni ne puisse s'y opposer, les décisions des organes collégiaux d'administration, de surveillance ou de direction peuvent être prises par voie de consultation écrite de leurs membres dans des conditions assurant la collégialité de la délibération. Les dispositions du présent alinéa sont applicables quel que soit l'objet de la décision sur laquelle l'organe est appelé à statuer.

Article 11 : La présente ordonnance est applicable aux assemblées et aux réunions des organes collégiaux d'administration, de surveillance et de direction tenues à compter du 12 mars 2020 et jusqu'au 30 septembre 2021.

Membres ayant pris part aux votes (16) : Vincent BIDAUT, Marie-Christine BINOT, Fabien CARRETTE LEGRAND, Emmanuel DANG VAN, Véronique GARBACZ, Damien GUIONIE, Nora KHEMACHE, Jean Marie MEURANT, Patrick MILLIO, Anne-Marie MOREL, Sylvain PONGE, Thierry RAPHET, Fouzia SAIDI, Didier SEMINET, Damien STURTZER, David TEN EYCK.

Membres n'ayant pas pris part aux votes (3) : Prebagarane BALANE, Christelle BONAVIDA, Stéphanie KUNTZ.

I. Nomination du président de la Commission Fédérale Jeunes

A la suite de la démission de Vincent BIDAUT du poste de président de la Commission Fédérale Jeunes et aux échéances rapprochées des compétitions du ressort de cette commission, le Comité Directeur est appelé à nommer son remplaçant.

David TEN EYCK s'est porté candidat.

Le vote a été ouvert du lundi 16 août au jeudi 20 août 2021 via l'application Balolito.

Après vote, le Comité Directeur désigne comme président de la Commission Fédérale Jeunes :

- David TEN EYCK 14 voix pour 0 voix contre 2 ne se prononce pas

Le Président SEMINET félicite le nouveau président de Commission.

Le Secrétaire Général invite le nouveau président de la Commission Fédérale Jeunes à fournir rapidement la liste des membres de sa commission afin qu'elle soit ratifiée par le prochain organe décisionnaire.